

AVIS DE CONCERTATION

MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE MONTMAGNY AVEC LE PROJET DE ZAC DE LA PLANTE DES CHAMPS

La réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Plante des Champs à Montmagny, dont l'arrêté de création a été pris par le Préfet du Val d'Oise le 25 octobre 2023, nécessite le suivi d'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville.

Les modifications du PLU ainsi envisagées sont les suivantes :

- La modification du plan d'aménagement et de développements durables (PADD) : Les grandes orientations du projet de ville déclinées en 4 grands axes dans le PADD sont inchangées et continuent à constituer les piliers des projets d'aménagement. Des compléments sont apportés à la déclinaison des orientations de ces grands axes afin de les mettre en cohérence avec le projet d'aménagement. La carte de synthèse est mise à jour sur le périmètre de la ZAC concernant la vocation des différents secteurs.
- L'instauration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le site de la ZAC.
- La modification du plan de zonage et du règlement d'urbanisme pour les secteurs AUa et AUb, en cohérence avec le projet d'aménagement. La zone N n'est pas modifiée.

La procédure de mise en compatibilité entre ainsi dans le champ de l'évaluation environnementale systématique et doit, de ce fait, faire l'objet d'une concertation préalable dont les objectifs et les modalités ont été approuvés par délibérations du Conseil d'administration de Grand Paris Aménagement du 17 décembre 2021 et du 1^{er} décembre 2023.

Cette concertation se déroulera du 2 janvier au 30 janvier 2024.

Elle a pour objet de recueillir les observations et propositions du public sur la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Montmagny.

Pendant toute la durée de cette concertation :

- Le dossier de mise en compatibilité du PLU sera accessible sur la plateforme **<https://jeparticipe.villedemontmagny.fr/>**.
- Une réunion publique permettant de présenter les objectifs de la mise en compatibilité du PLU et d'échanger avec le public se déroulera le jeudi 18 janvier à 20h30 au centre socioculturel Saint-Exupéry (15, ruelle de la Campagne, Montmagny).
- Un registre physique d'observations sera situé à l'accueil du service urbanisme de la Ville de Montmagny, aux horaires d'ouverture du service (6, rue de Montmorency, Montmagny).
- Un registre dématérialisé d'observations sera accessible sur la plateforme **<https://jeparticipe.villedemontmagny.fr/>**.